

DGS/CB

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

53e SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2005 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Jean-Pierre WURCH, Robert ENGEL, Jean-Claude DONIUS, Gérard SCHENCK,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mmes et MM. Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Gaby KARL-SCHORN, Dominique EGELE, Benoît ORSONI, Jean-François RAY,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Laure KOHLER, Raymonde GERBER-BRUNSTEIN, Jean-Louis GOLLING, Marie-Paule EGELE, Régine HECHNER, Capucine HUSSER-OTT, Odile WEISS, Elisabeth SCHWAB, Marie KOCH, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

Absents excusés :

Mme Monique SAWAYA qui donne procuration à M. Robert ENGEL
Mme Marie-Anne KOENIG qui donne procuration à Mme Marie-Laure KOHLER
M. Eric CONRAD qui donne procuration à M. Jacques MEYER
André KLETHI,

Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services
Mme Hélène PONTIGGIA-VURPILLOT, Directrice Générale Adjointe des Services
Mme Suzanne CHEVALIER-BIERLING

Sélestat, le 23 juin 2005

DGS/CB

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

53e SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2005 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2005
- C. Décisions du Maire n° 21 à 28 et 30 à 34/2005

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. FINANCES DE LA COMMUNES

- 1. Compte administratif pour l'exercice 2004
- 2. Affectation des résultats d'exploitation résultant de la gestion 2004
- 3. Attribution d'une subvention exceptionnelle aux organisateurs du Tour d'Alsace cycliste (ASPTT Mulhouse) qui fera étape à Sélestat
- 4. Subvention au Syndicat des Apiculteurs de Sélestat-Muttersholtz et environs

5. Tanzmatten, décharge de responsabilité aux régisseurs pour un vol commis en 2004 et prise en charge par la Ville de la perte subie
6. Autorisation de signature des marchés :
 - travaux à l'école Dorlan
 - acquisition d'horodateurs

B. TRAVAUX

7. Avenants aux Marchés :
 - 1) Travaux d'installation de l'éclairage public : Aménagement de la Route de Sainte- Marie-aux-Mines (RN 59)
 - 2) Travaux d'impression et de reprographie
8. Programme d'entretien de la voirie 2005
9. Sécurisation des installations hydrauliques du site de production d'eau potable « Obere Erlen »

C. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

10. Location d'un local auprès de la Sélestadienne de Participations et mise à disposition aux Restos du Coeur

D. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

11. Partenariat de la Ville de Sélestat au festival « LEZ' ARTS SCENIQUES » organisé par l'association Zone 51
12. Equipement Culturel et Associatif les Tanzmatten - Equipements scéniques

E. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

13. Mise à disposition des agents municipaux titulaires rattachés au COSEC Eugène Griesmar – pour le compte de la Communauté de Communes de Sélestat

F. DIVERS

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Sonia AMBERG est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2005

Madame Régine HECHNER signale que le nom de Monsieur WURCH est mal orthographié page 163 du procès verbal d'avril.

Le procès verbal est **adopté – 1 ABSTENTION : M. RITTER**

C. Décisions du Maire n° 21 à 28 et 30 à 34/2005

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 5 avril 2001 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 10 avril 2001.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. FINANCES DE LA COMMUNES

1. Compte administratif pour l'exercice 2004

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, donne son sentiment quant au compte administratif de l'exercice 2004.

« Un compte administratif, cela ne dit pas grand chose à la plupart de nos concitoyens. C'est d'ailleurs un document budgétaire très peu médiatisé comparé au budget primitif.

Il s'agit pourtant, à mon sens, du document le plus important au regard des préoccupations de démocratie locale, parce qu'il permet de comparer les réalisations aux prévisions et donc d'évaluer la sincérité et la fidélité des décideurs locaux par rapport aux promesses qu'ils ont faites.

Présenter un budget primitif ambitieux et vertueux, c'est une chose. Pouvoir attester, en fin d'exercice, que les engagements pris ont été respectés, c'est autre chose encore, et c'est bien là l'essentiel lorsqu'on se prévaut d'une gestion irréprochable et d'une véritable considération envers les administrés et contribuables.

Nous le savons tous – et les échéances électorales, nationales ou locales, nous en apportent périodiquement la preuve – ce que par-dessus tout nos concitoyens ne supportent plus, ce sont les effets d'annonces et les promesses sans lendemain.

La crédibilité de l'équipe municipale que je conduis depuis maintenant 4 ans, nous l'avons bâtie grâce à des actes et non pas des illusions.

Le compte administratif de l'année 2004 en apporte, une nouvelle fois, une illustration éclatante :

- ▣ nous nous étions engagés à geler la pression fiscale : cet engagement a été scrupuleusement respecté,*
- ▣ nous avons annoncé une maîtrise des charges de fonctionnement : cette promesse a été tenue ; les dépenses de fonctionnement n'augmentent que d'à peine 0,3 % ... dans un contexte, nous le savons tous, qui n'est guère propice aux économies, compte tenu des obligations auxquelles plus particulièrement les villes moyennes doivent faire face ; j'ajoute que les dépenses de personnel ne progressent que de 2,5 %, malgré la création de plusieurs emplois (ce qui démontre notre volonté de consolider le service public), grâce à un effort de rigueur dans notre gestion,*
- ▣ nous avons annoncé un haut niveau d'investissement : l'engagement a été atteint et même dépassé puisque la progression des dépenses d'équipement peut être qualifiée d'exceptionnelle : + 33 % ; elle l'est d'autant plus que notre effort d'équipement est supérieur de presque le double de la moyenne nationale !*
- ▣ nous nous étions engagés à améliorer sensiblement le taux de réalisation de nos investissements : le résultat est à la hauteur de cet engagement, puisque ce taux atteint un niveau inégalé de 63 % (dans le passé, ce taux a rarement dépassé les 50 %) ; il s'agit là de l'une des traductions de la nouvelle méthodologie de gestion par objectifs que j'ai souhaité voir introduite dans le fonctionnement de notre administration*
- ▣ nous avons tenu à veiller à ne pas alourdir l'endettement de la Ville : là encore, nous avons tenu nos engagements ; non seulement, les prévisions de prêt ont pu être revues à la baisse mais de surcroît l'endettement municipal est de loin inférieur à la moyenne constatée dans les autres villes de même importance ; à titre de comparaison, je rappelle que la dette par habitant s'établit à 547 €, contre une moyenne nationale de 839 € !*

Au-delà des réalisations budgétaires qu'il retrace dans le détail, ce compte administratif caractérise parfaitement notre action :

- ▣ une politique municipale exigeante et efficace, c'est à dire qui ne contente pas d'intentions et d'approximations, mais dont les résultats sont à la hauteur des objectifs fixés*
- ▣ une gestion rigoureuse et saine, c'est à dire conforme au droit et aux intérêts des contribuables*
- ▣ un respect scrupuleux de nos engagements et des besoins de la population, c'est à dire une conception résolument démocratique de l'action municipale.*

Pour reprendre une terminologie à la mode, je dirais que nous avons su et que nous continuons de privilégier une gestion durable, c'est à dire :

- ▣ productive et progressiste en terme de services rendus*
- ▣ performante sur le plan budgétaire*

∏ et respectueuse des citoyens d'aujourd'hui et de demain.

C'est ainsi que je conçois la manière de répondre le mieux et le plus utilement possible aux intérêts de la population. Que toutes celles et ceux qui collaborent à mes côtés pour réaliser cette ambition soient chaleureusement remerciés ».

Monsieur Jean-Pierre WURCH détaille les grandes lignes du compte administratif.

*«Le compte administratif présente les résultats du budget de l'exercice 2004. Chaque année à pareille époque, le Conseil municipal examine le compte administratif concernant la gestion écoulée. La présent document constitue une **synthèse de la note de présentation** du compte administratif 2004, ci-annexée.*

1 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES AGREGES

Volume global des dépenses :	25,7 M€ + 5%
▪ Dont budget principal :	24,2 M€ + 7%
▪ Dont budgets annexes :	1,5 M€

Répartition par secteur d'intervention :

Service public municipal	4,58 M€
Voirie, Réseaux & Circulation	4,25 M€
Culture, Animation & Tourisme	3,86 M€
Urbanisme, Habitat & Economie	2,49 M€
Charges non ventilées	2,27 M€
Environnement & Cadre de vie	2,23 M€
Enseignement & Environnement éducatif	3,07 M€
Sport-Loisirs	1,83 M€
Social & Solidarité	1,09 M€
Total :	25,67 M€

2 - BUDGET PRINCIPAL :

VOLUME TOTAL DES DEPENSES :	24,2 M€ + 7%
▪ Dont Investissement :	8,7 M€ + 21%
▪ Dont Fonctionnement :	15,5 M€ +0,3%

INVESTISSEMENT

- **Volume global des dépenses d'investissement : 8,7 M€ + 21%**

Elles incluent 7,5M€ de travaux d'équipement communal, 0,1M€ de travaux

pour tiers (travaux dans les Lycées pour la Région et travaux d'assainissement pour la Communauté des Communes) ainsi que 1,1M€ de remboursement en capital de la dette. Elles sont marquées par une progression très forte des dépenses d'équipement).

▪ **Dépenses d'équipement communal : 7,5 M€ + 33%**

Pour la 2^{ème} année consécutive, les dépenses d'équipement communal sont en forte croissance. Leur niveau est à la fois exceptionnel par rapport aux dépenses des années antérieures (niveau jamais atteint) et par comparaison au niveau moyen national (434€ par habitant pour une moyenne nationale de 234€ / habitant en 2002, dernière valeur connue).

Ce dynamisme se traduit par une amélioration significative du taux de réalisation de ces dépenses (réalisations / prévisions) qui s'élève à 63%. De même, il induit une diminution notable des restes à réaliser qui s'établissent 4,1M€ contre 6,1M€ en 2003.

Principales dépenses d'équipement par projet

✓ Cour des Prélats, restauration	362 K€	
✓ Ecole Schuman, extension	862 K€	
✓ Restauration scolaire, transfert école Wimpfeling	215 K€	
✓ Cimetière, modernisation des installations	784 K€	
✓ Programme d'aménagement quartier Schlunck	276 K€	
✓ Neja Waj	913 K€	
✓ Bld Amey, rte de Muttersholtz	148 K€	
✓ Rte de Ste Marie-aux-Mines	134 K€	
✓ Place de la République	523 K€	
✓ Place de la Gare	115 K€	
✓ Carrefour Bld Joffre	143 K€	
✓ Acq. immeuble Maison du Pain	607 K€	

Ces opérations représentent 5,1 M€ sur 7,48 M€.

▪ **Volume global des recettes d'investissement : 5,7 M€**

Les recettes d'investissement comprennent notamment :

- la mobilisation de 3,5M€ d'emprunts (1,5M€ en 2003),
- le recouvrement de 0,9M€ au titre des travaux réalisés dans les lycées pour le compte de la Région et sur le réseau assainissement pour le compte de la CCS,
- les recettes globalisées pour 0,8M€,
- et les subventions pour les opérations d'investissement pour 0,4M€.

FONCTIONNEMENT

▪ **Volume global des dépenses de fonctionnement : 15,5 M€ + 0,3%**

Le volume global est quasiment stable par rapport à 2003. Toutefois, cette

situation est essentiellement liée à la mutualisation par la CCS des dépenses d'assainissement pluvial (400K€ réglés en 2003). En données corrigées de cette dépense, l'évolution est de +2,9%. Cette progression reste néanmoins modérée compte tenu notamment des efforts financiers réalisés en direction des associations (subventions en hausse de 5,6%), de l'augmentation de la subvention d'équilibre aux Tanzmatten (+15%) et de hausses incontournables de certaines charges courantes (assurances, fluides, études « amiante », annulation de créances irrécouvrables) :

- Les dépenses de personnel : 8,40 M€ + 2,5%
L'évolution est comparable à 2003 (+2,3%). Elle résulte principalement de l'augmentation générale des traitements (+0,5% au 01.01.04), de l'augmentation des cotisations employeur (CNRACL : +0,5 point au 01.01.04) et de la création de 7 emplois dont 2 fin 2003 (4 animateurs au service jeunesse liés à la reprise / renforcement des activités socio-culturelles, 1 Atsem et 2 policiers municipaux)

- Les contingents versés : 0,14 M€ -74%
En très forte diminution du fait de la mutualisation de la contribution aux dépenses d'assainissement pluvial .

- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes : 0,52 M€ +17%
Augmentation importante de la contribution aux Tanzmatten (515K€, + 15%). Faible participation pour le budget « Forêts » (8K€ pour une prévision de 122K€).

- Les subventions aux associations et organismes : 0,5 M€ +17%
Principaux bénéficiaires de l'augmentation : associations sportives au titre du sport de haut niveau (133K€ contre 76K€ en 2003), La Farandole (387K€, +68%), l'OTS (254K€, +7%), l'Ecole de musique (122K€, +14%), les Œuvres sociales (253K€, +8%). Par ailleurs, l'aide au CCAS diminue du fait du transfert à la Ville de l'animation socio-culturelle (277K€, -12%).

- Les autres charges courantes : 3,32 M€ +7%
L'évolution provient essentiellement des charges d'assurances (+27%), des fluides (eau et assainissement : +11%, carburants : +5%). Elle est également liée à des charges particulières (études amiantes 47K€) et annulation créances irrécouvrables 38K€. L'évolution est de +4,2% s'il est fait abstraction des 2 dernières dépenses mentionnées.

- Les dépenses exceptionnelles : 0,64 M€ -14%
Elles correspondent principalement aux participations versées à la SERM pour l'opération Gare (430K€) et à RFF / SNCF pour le passage souterrain et le parking Gare (107K€).

▪ **Volume global des recettes de fonctionnement : 19,3 M€ + 3,2%**

L'évolution est similaire à celle observée pour 2003. Comparée à l'augmentation des prix (1,9%), cette progression reste favorable. Elle résulte principalement du dynamisme fiscal. Sans majoration des taux d'imposition,

le produit des 4 taxes s'élève à 10,97M€ et s'accroît de 5,3%. Dans une moindre mesure, elle provient également de la taxe additionnelle aux droits de mutation (397K€, +69%) et des recettes des services et du domaines (1,43K€, +5,5%).

▪ **Les soldes d'épargne :**

Sous l'effet de la stabilité des dépenses de fonctionnement et de l'évolution favorable des recettes, le niveau des épargnes s'accroît significativement. L'épargne de gestion (1) et l'épargne brute (2) augmentent de 17% et l'épargne nette (3) de 21%. Le niveau de l'épargne se situe sensiblement au-dessus de la moyenne nationale. Ainsi, l'épargne brute représente 20% des recettes de fonctionnement pour 16% en moyenne nationale. L'épargne brute couvre 44% des dépenses d'investissement.

(1) épargne de gestion = recettes – dépenses de gestion

(2) épargne brute = recettes – dépenses de fonctionnement

(3) épargne nette = épargne brute – remboursement de la dette

▪ **Le recours à l'emprunt - L'endettement**

Un montant de 3,5M€ d'emprunts a été mobilisé par rapport à une prévision budgétaire de 7,34M€. On notera que les bons résultats de la gestion 2004 ont permis d'annuler 0,24M€ de prévisions de prêts ramenant les crédits d'emprunts reportés sur 2005 à 3,6M€.

L'endettement de la Ville (budget principal) s'établit à la fin de l'année 2004 à 9,6M€. Il correspond à 547 € par habitant et représente l'équivalent 50% des recettes de fonctionnement et de 2,5 fois l'épargne brute. Au regard de ces 3 indicateurs - généralement retenus pour mesurer le niveau d'endettement des Communes - la Ville de Sélestat peut être considérée comme faiblement endettée. En moyenne nationale 2002 (dernières valeurs connues) pour les Communes comparables, ces indicateurs s'établissent respectivement à : 839 € / habitant, 80% des recettes de fonctionnement et 5,1 fois l'épargne brute. Ce constat positif doit cependant être nuancé. En effet, avec l'augmentation du recours à l'emprunt, porté de 1,5M€ à 2,4M€ à partir de 2003, l'endettement et la charge de remboursement correspondante devraient connaître une progression relative dans les années à venir.

3 –
BUDGETS
ANNEXES :

Volume global des dépenses : 1,50 M€

- Dont Tanzmatten : 0,72 M€
- Dont Forêts : 0,51 M€
- Dont Seita : - M€

- Dont Eau : 0,25 M€
- Dont Cimetière : 0,02 M€

Synthèse des résultats 2004 :

Tanzmatten : Volume total des dépenses : 717K€ (-7%) ; volume des recettes : 748K€ (+4%) ; excédent de la gestion 2004 : 31K€ ; excédent disponible compte tenu du résultat antérieur et des restes à réaliser : 53K€. Cet excédent ne peut être utilisé que pour financer des dépenses d'équipement.

Augmentation de la subvention d'équilibre qui passe de 338K€ à 447 K€, soit +15%,

- Stabilité de l'activité « spectacles » : 36 spectacles / 55 représentations / 11681 spectateurs
- Augmentation des locations : 89 locations dont 33 pour des événements privés, 45 pour des manifestations publiques et 11 utilisations par la Ville

Forêts : Volume total des dépenses : 502K€ (-13%) ; volume des recettes : 522K€ (-12%) ; excédent de la gestion 2004 : 20K€ ; résultat compte tenu du résultat antérieur et des restes à réaliser : 0K€.

- Baisse des dépenses liée principalement au frais de gardiennage (moindre dépense en 2004 et mandatement en 2003, à titre d'ajustement comptable, des contributions dues pour 2002 et 2003)
- Diminution des recettes des coupes de bois provenant non pas du volume des bois vendus (plus élevé) mais de la moindre qualité marchande des bois commercialisés (peupliers, résineux scolytés)

Seita : Pas de mouvement en 2004 ; excédent disponible : 54K€ ; dette à rembourser au budget principal : 412K€.

Eau : Volume total des dépenses : 248K€ (-44%) ; volume des recettes : 339K€ (-57%) ; excédent de la gestion 2004 : 91K€ ; excédent disponible compte tenu du résultat antérieur et des restes à réaliser : 223K€.

- Les diminutions observées en dépenses et en recettes résultent du volume exceptionnel des mouvements constatés en 2003 (base de comparaison). Au cours de cette dernière année d'importantes sommes ont été dépensées et encaissées pour la réalisation de la station de captage et la mise en conformité du Château d'eau,
- Volume d'eau distribué : 1 654 817 M3 (-12%) compte tenu notamment de moindres fuites sur le réseau ; Volume d'eau vendu : 1 238 390 m3 (-2,5%)
- Prix de l'eau au 2^{ème} semestre en 2004 pour une consommation de 100 m3 : 2,68 €.ttc, soit +6,2% par rapport au 2^{ème} semestre 2003.
- Tarif de la surtaxe sur l'eau : 0,2413 €.ttc par m3,

montant inchangé depuis 1997.

- Cimetière :** *Volume total des dépenses et des recettes, respectivement 22K€ et 23K€ ; excédent disponible compte tenu du résultat antérieur : 1K€.*
- *Nombre d'interventions d'inhumations et d'exhumations : 95 (pm 95 en 2003, 105 en 2002 et 114 en 2001).*

En définitive, le Compte administratif 2004 est le reflet d'une gestion marquée par la volonté d'accroître les marges de manœuvre financières de la Ville pour investir plus et mieux.

Grâce notamment à une bonne maîtrise des charges courantes, à un accroissement notable des recettes et à une évolution contrôlée de l'endettement, la capacité de financement s'est significativement améliorée.

Conjointement, l'effort d'équipement n'a jamais été aussi élevé. Il atteint un niveau historique et se situe bien au-dessus des moyennes nationales.

Avant toute chose, ce compte administratif constitue donc un témoignage fort des efforts accomplis par l'actuelle équipe municipale et par les services municipaux pour améliorer les services rendus à nos concitoyens et développer les équipements de la Ville ».

Monsieur Marcel BRUNSTEIN indique que le compte administratif présente une augmentation de + 5 % au niveau des montants agrégés et + 33 % au niveau des investissements par rapport à 2003.

Ces augmentations proviennent principalement de l'important recours à l'emprunt pour financer les dépenses de 2004. En effet, en 2004, 3,5 M€ ont été empruntés contre 1,5 M€ en 2003, soit +133 %. Si l'on compare les montants disponibles pour l'investissement et que l'on y retranche les emprunts réalisés, le niveau atteint en 2004 est un des plus bas depuis 1999. L'investissement supplémentaire réalisé en 2004 n'est que la résultante de l'emprunt; aucune autre ressource communale n'ayant été mobilisée. Il rappelle que les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain. Le niveau d'endettement est acceptable, mais il est notamment dû aux bons résultats des années précédentes. Il regrette ce recours excessif à l'emprunt.

Il ajoute qu'entre 2000 et 2004 les ressources extérieures ont augmenté de 2,46 M€, soit + 17 %. En revanche, sur la même période, l'épargne nette a diminué de 16,7%. Par rapport à l'année dernière, l'épargne nette est en augmentation mais par rapport à 2000, elle est en baisse. Sachant que les recettes extérieures ont beaucoup augmenté, l'épargne nette devrait être bien meilleure si les dépenses de fonctionnement avaient été maîtrisées. En effet, l'épargne nette est constituée des économies réalisées en fonctionnement et qui servent à alimenter la section d'investissement. Son niveau modeste indique donc que le niveau d'évolution des autres recettes de la commune est faible et que les dépenses de fonctionnement progressent, alors que le contingent pour les eaux pluviales, les contributions au SDIS et les contributions au SMICTOM ne sont plus à la charge de la commune. Or, si l'on

reprend les dépenses de fonctionnement diminuées de ces charges, on constate une augmentation des dépenses restantes de + 13% en 3 ans. Dans ces conditions, lorsque les charges sont transférées à d'autres collectivités, il est plus aisé de ne pas augmenter les impôts de la commune.

L'aménagement de la Place de la République, qui a coûté 610 K€, a été réalisé sans aides extérieures. Cette opération n'a pas tenu compte des travaux effectués en 2000 et qui avaient alors coûté 86 K€ pour la réalisation de parkings avec une aide départementale. Ces 86 K€ ont donc été dépensés pour rien. S'agissant du Corso Fleuri, le déficit de l'édition 2004 a augmenté de 5,7% par rapport à 2003. Or, la nouvelle formule avait pour objet de diminuer le déficit. S'agissant des piscines, le déficit cumulé de la piscine de plein air et de la piscine Koeberlé s'est élevé à 445K€ auquel s'ajoutent 23K€ de travaux. Le déficit s'élève – hors travaux - à 7,92 €/entrée pour la piscine Koeberlé et 14,31 €/entrée pour la piscine de plein air. Bien entendu, les piscines sont toujours déficitaires. Néanmoins, il est permis de s'interroger sur l'importance du déficit constaté. A Saverne vient d'être inauguré l'Océanide, le nouveau complexe nautique de la Communauté de communes de la Région de Saverne, pour un coût de 11 M€ et une prévision de fréquentation de 150 000 personnes par an. A Sélestat nous dépensons des sommes énormes en fonctionnement pour 3 fois moins de visiteurs. Les Sélestadiens vont à la piscine à Colmar, Villé, Marckolsheim, Erstein, Strasbourg, Ribeauvillé. Cette dernière piscine a d'ailleurs distribué une piscine dans les boîtes aux lettres à Sélestat fin 2004 pour attirer du monde chez eux. La piscine de l'île du Rhin à Volgelgrun a publié une annonces dans les pages locales du journal du samedi 25 juin pour promouvoir son établissement « île, coin de paradis ». La construction d'un nouveau stade nautique aurait permis d'économiser en fonctionnement, l'entretien de la piscine étant coûteux pour la collectivité qui de surcroît, n'ayant pas su se doter d'un équipement adapté à ses besoins voit partir les usagers vers d'autres piscines de la région. Ces quelques exemples montrent que la gestion des deniers publics n'est pas aussi irréprochable que veulent bien le dire MM. Le Maire et WURCH.

N'ayant pas voté le budget primitif, il annonce que le groupe d'opposition s'abstiendra de voter ce compte administratif. Il remercie le service des finances pour la clarté des documents présentés.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER se joint aux remerciements de Monsieur BRUNSTEIN. S'agissant du recours de l'emprunt, il indique que compte tenu des taux – qui sont actuellement faibles – il faut avoir recours à l'emprunt pour investir. Les investissements lourds qui sont faits, notamment dans le domaine de la voirie, sont des investissements à long terme. Ce faisant, il est normal que les futures générations participent à leur financement. Il rappelle que dans les années 1990 et suivantes, les investissements ont pu être augmentés grâce à la hausse de la fiscalité. La municipalité actuelle a choisie une autre manière de travailler.

Il souligne qu'il est fier d'avoir réussi à maîtriser les dépenses de fonctionnement dont l'augmentation s'établit à 0,3 %.

Il rappelle que la croissance des charges de la Communauté de communes est due aux nouveaux services proposés pour tenir compte des nouveaux besoins de la population.

S'agissant du Corso Fleuri, il indique que le déficit est du d'une part, à l'évolution de la manifestation, mais également au fait qu'en 2004, le 75ème

anniversaire du Corso Fleuri était célébré. En revanche, de 2002 à 2003, les dépenses relatives au Corso Fleuri ont diminués de 15 %.

Il regrette que les précédentes municipalités n'aient pas investi dans les piscines de Sélestat. La communauté de communes a pour l'instant d'autres priorités au niveau sportif. En effet, le club de Handball joue en première division et doit être soutenu par les différentes collectivités. La communauté de communes fait également le nécessaire pour que des équipements sportifs soient implantés dans les différentes communes. La municipalité est consciente des efforts à faire pour rendre le plus grand nombre de services à la population, sans être trop cher, ni pour les usagers, ni pour les contribuables.

Adopté – 7 abstentions : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ.

2. Affectation des résultats d'exploitation résultant de la gestion 2004

Monsieur Jean-Pierre WURCH rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal, après le vote du compte administratif, de se prononcer sur l'affectation du résultat ainsi dégagé.

Il est proposé, pour l'affectation des résultats excédentaires dégagés par le budget principal et les budgets annexes, de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et de maintenir le reliquat disponible en section de fonctionnement à titre de réserves.

Adopté à l'unanimité

3. Attribution d'une subvention exceptionnelle aux organisateurs du Tour d'Alsace cycliste (ASPTT Mulhouse) qui fera étape à Sélestat

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que le Tour d'Alsace 2004, nouvelle formule, a connu un vif succès. Pour l'édition 2005, les organisateurs du Tour ont souhaité qu'un village du Tour soit installé à Sélestat, lors du départ du 29 juillet. La Ville de Sélestat entend soutenir cette manifestation, d'un point de vue logistique et financier, en versant notamment une subvention de 4000 €.

Monsieur Jean-Pierre WURCH détaille les modalités de cette manifestation.

Monsieur Jean-Paul STOTZ est favorable à cette manifestation. Il regrette que le document ne récapitule pas le montant des participations des différentes autres villes partenaires.

Monsieur le Maire lui répond que la participation de Sélestat – ville étape- est une des moins importantes. Il ajoute que la Ville fournira un important soutien logistique, qui n'est pas valorisé.

Adopté à l'unanimité

4. Subvention au Syndicat des Apiculteurs de Sélestat-Muttersholtz et environs

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique que pour mener à bien ses missions – l'enseignement apicole, le conseil, l'organisation de manifestations, d'expositions...- le syndicat des Apiculteurs de Sélestat projette de réaliser un rucher conservatoire dans le périmètre de la réserve naturelle de l'Ill*Wald. Pour se faire, le syndicat sollicite une subvention de la Ville. Le conseil Municipal est invité à se prononcer en faveur de l'octroi d'une subvention de 6 900 €.

Adopté à l'unanimité

5. Tanzmatten, décharge de responsabilité aux régisseurs pour un vol commis en 2004 et prise en charge par la Ville de la perte subie

Monsieur le Maire, Marcel BAUER indique que les régisseurs des Tanzmatten disposait d'une petite caisse, non scellée et facilement transportable. Il indique que, conformément à la réglementation, les régisseurs sont autorisés à avoir en caisse 4 600 € maximum. Légalement, les régisseurs sont tenus de déposer les fonds à la trésorerie au minimum 2 fois par mois. Il rappelle que 3 848, 50 € ont été dérobés le soir entre le 24 et le 26 octobre 2004 au Tanzmatten. Il indique que le soir du vol, une société de sécurité était chargée de surveiller les Tanzmatten. La Ville de Sélestat a porté plainte pour vol auprès du commissariat. Par ailleurs, les mesures nécessaires ont été prises pour que de tels agissements ne se reproduisent pas.

Monsieur Jean-Pierre WURCH donne davantage de précisions quant à ce dossier. Il indique que pour être dispensés du remboursement des sommes volées, les régisseurs sont tenus de solliciter une décharge gracieuse auprès du Trésorier Payeur Général, cette demande étant subordonnée à un avis favorable du Maire et du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité des régisseurs et à prendre en charge la perte subie par la Ville si le TPG émet un avis favorable à la demande des régisseurs.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET s'interroge sur la nécessité de relire la délibération, préalablement synthétisée par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité

6. Autorisation de signature des marchés :
 - 6 travaux à l'école Dorlan
 - 6.bis acquisition d'horodateurs

6 Bis Acquisition d'horodateurs

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET est gêné par cette délibération qui comprend deux points distincts : la signature des marchés d'une part, l'extension de la durée du stationnement, d'autre part. Il regrette que ces points n'aient pas été examinés préalablement en commission.

Monsieur Jacques MEYER lui répond que les tarifs ne sont pas modifiés. C'est la durée de stationnement qui est étendue de 45 minutes à 1h15, dont ¼ d'heure gratuit. Il convient qu'il aurait été préférable de soumettre ce point à l'examen de la commission.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN indique que si la délibération était scindée en deux, le groupe d'opposition aurait voté en faveur de la signature des marchés, mais aurait voté contre la partie concernant la politique de stationnement.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER indique que la délibération sera scindée en deux : la première relative à la signature des marchés et la seconde relative à la politique de stationnement.

Adopté – 7 abstentions : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ.

6 travaux à l'école Dorlan

Monsieur Jacques MEYER présente les attributaires et le montant des différents marchés.

Adopté à l'unanimité

B. TRAVAUX

7. Avenants aux Marchés :

- 1) Travaux d'installation de l'éclairage public : Aménagement de la Route de Sainte- Marie-aux-Mines (RN 59)
- 2) Travaux d'impression et de reprographie

Monsieur Jacques MEYER explique que le décompte définitif des travaux d'installation de l'éclairage public Route de Sainte-Marie-Aux-Mines s'est traduit par une augmentation de 1,83 % du montant du marché initial soit 526,96 €. Le second avenant portant sur les travaux d'impression et de reprographie n'emporte aucune incidence financière.

Adopté à l'unanimité

8. Programme d'entretien de la voirie 2005

Monsieur Jacques MEYER détaille le programme d'entretien de la voirie pour 2005. Le coût des travaux est estimé à 212 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité

9. Sécurisation des installations hydrauliques du site de production d'eau potable « Obere Erlen »

Monsieur Jacques MEYER rappelle que lorsque le niveau de la nappe phréatique est très bas, les pompes cavitent et cassent. Pour remédier à ces problèmes, des pompes immergées seront mises en place. La municipalité a fait le choix de ne pas aller au contentieux et a privilégié une solution amiable. Aux termes de négociations menées avec les différents partenaires, la société GRUNDFOS, la CGE, la société INEO, la DDAF et la Ville de Sélestat prendront en charge, de manière directe ou indirecte, la nouvelle installation. Les modalités d'intervention des partenaires sont précisées dans le protocole d'accord.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER ajoute que le puits de captage du Galgenfeld ne peut plus être utilisé en tant que puits de secours, l'eau étant de moindre qualité.

Madame Sonia AMBERG s'interroge sur l'arrosage des espaces verts, pendant la canicule, en pleine journée. Elle suggère d'arroser plutôt la nuit de telle sorte que l'arrosage soit efficace. Il lui semble difficile de demander aux usagers de faire des économies d'eau si la Ville ne montre pas l'exemple.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER indique que les arrosages ont plutôt lieu tôt le matin. Dans certains endroits, l'arrosage a été extrêmement limité. Il convient néanmoins que les réglages doivent être revus.

Adopté à l'unanimité

C. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

10. Location d'un local auprès de la Sélestadienne de Participations et mise à disposition aux Restos du Coeur

Madame Geneviève MULLER-STEIN indique que les locaux actuels des Restos du Coeur, trop exigus, ne peuvent plus répondre aux besoins de l'association. Pour se faire, la Ville, ne disposant pas de locaux pouvant répondre à ces besoins, a fait appel au parc privé. Ainsi, un local sera loué par la Ville à la Sélestadienne de Participations, moyennant un loyer 491,50 €/mois et sera mis à la disposition gratuite des Restos du Coeur.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET rappelle que la précarité est en nette augmentation et souhaiterait pouvoir débattre de ce problème à l'occasion d'une réunion. Par ailleurs, il s'interroge sur l'état d'avancement d'une étude sur le climat social.

Madame Geneviève MULLER-STEIN lui répond que cette étude est toujours en cours et qu'un débat pourra avoir lieu une fois les résultats de l'étude obtenus.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que la création de la Maison de la Solidarité participe à la prise en compte du problème de la précarité. S'agissant des Restos du Coeur, il souligne l'engagement du propriétaire du local qui a diminué de 50% le montant du loyer du local et qui prendra en charge les travaux d'aménagement nécessaires.

Adopté à l'unanimité

D. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

11. Partenariat de la Ville de Sélestat au festival « LEZ' ARTS SCENIQUES » organisé par l'association Zone 51

Monsieur Jean-Claude DONIUS rappelle que le festival « LEZ' ARTS SCENIQUES » se déroulera les 19, 20 et 21 août 2005 aux Tanzmatten. La Ville de Sélestat apportera son soutien logistique, matériel et humain à l'association, estimé à 19 742,49 € HT. Par ailleurs, la Ville alloue à l'association une subvention de 4 575 € à laquelle s'ajoute une subvention exceptionnelle de 3 000 €, portant le soutien financier de la Ville à 7 575 €.

Adopté à l'unanimité

12. Equipement Culturel et Associatif les Tanzmatten - Equipements scéniques

Monsieur Jean-Claude DONIUS rappelle que la rapport remis par la société VERITAS, mandatée par la Ville pour réaliser la vérification des installations scéniques des Tanzmatten, a mis en lumière un certain nombre de non-conformités. Il indique que la société qui a procédé aux travaux d'installation est en liquidation judiciaire. Aussi, les travaux de mise en conformité seront pris en charge par la Ville de Sélestat pour un montant de 67 522 € HT.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET pense qu'aucun reproche ne peut être formé à l'encontre de la précédente municipalité, qui ne pouvait prévoir que la société ne ferait pas correctement son travail.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER trouve surprenant qu'après 4 ans de fonctionnement, de telles non-conformités soient mises en lumière. Il se demande si le chantier n'a pas été précipité ou insuffisamment encadré.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET lui rétorque qu'en la matière, il n'existe pas deux équipements similaires. Il regrette également que cette installation ne fonctionne pas.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER s'étonne que les architectes et les maîtres d'oeuvre n'aient pas vu ces malfaçons qui sont pourtant évidentes (poutrelles vrillées, poulies non perpendiculaires au mur...).

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET souligne que malgré tout, cet équipement existe, même si des améliorations doivent être faites. Il pointe aussi le fait que le festival « Lez'Arts Scéniques » a pu se développer et évoluer grâce à l'existence des Tanzmatten.

Adopté à l'unanimité

E. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

13. Mise à disposition des agents municipaux titulaires rattachés au COSEC Eugène Griesmar – pour le compte de la Communauté de Communes de Sélestat

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique qu'il s'agit de reconduire la mise à disposition du personnel communal à la Communauté de communes pour le COSEC Eugène GRIESMAR. Le nombre d'agents titulaires concernés passe de 3 à 4 et la prise en charge des frais de personnel correspondants par la Communauté de communes s'établit à 85 %, 15 % restant à la charge de la Ville.

Adopté à l'unanimité

F. DIVERS

Madame Janine FRIEDEL s'interroge sur l'opportunité de supprimer la ligne C du TIS avant la mise en place de la nouvelle politique de stationnement et après le déménagement des Restos du Coeur dont le nouveau local se trouve sur le trajet de cette même ligne. Par ailleurs, s'agissant du TGV, elle se réjouit que Monsieur le Maire ait indiqué que rien n'était encore joué. En effet, il ne lui semble pas aisé d'aller prendre le TGV à Colmar où il faudra soit garer sa voiture à proximité de la gare, soit trouver quelqu'un qui acceptera de faire un aller-retour à Colmar pour déposer le voyageur, soit attendre 45 minutes la correspondance avec le TGV.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond qu'il s'est clairement expliqué sur sa position concernant le TGV dans le dernier Sélestadien. S'agissant de la suppression de la ligne C du TIS, il indique que suite à la réalisation d'une étude, il s'est avéré que peu de personnes empruntait cette ligne. Aussi, il a été convenu d'arrêter cette ligne, en tout cas dans sa configuration actuelle. En effet, le groupe de travail piloté par Jacques MEYER à la Communauté de Communes réfléchit à d'autres solutions pour remplacer la ligne C. Il ajoute que la ligne A du TIS s'arrête à proximité des futurs locaux des Restos du Coeur.

Monsieur Jean-Paul STOTZ rappelle que les Tanzmatten ont obtenu l'avis favorable de la Commission d'Accessibilité et de Sécurité d'Arrondissement

(CASA), ce qui signifie que le complexe fonctionne et ne présente pas de dysfonctionnements. Le cas échéant, la CASA aurait émis un avis défavorable.

Fin de la séance à 21 H 30

DGS/P/CB
PV 5 provisoire
01/07/2005

La secrétaire de séance

Sonia AMBERG